Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL0620260615A-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Evolution des tarifs de la médiathèque et de l'école municipale de musique

DEL06_2026_06_15

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le quinze juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, DE COUESBOUC Régis, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, LE RUYET Brigitte, BERTHAULT Tiffany, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, COËFFIC Sébastien, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MALRY Cécile, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : HEURTEBIZE Stanislas, CONAN Benjamin, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Stanislas HEURTEBIZE donne pouvoir à Jennifer LE TEXIER, Benjamin CONAN donne pouvoir à Audrey LE BEL, Laurent DUVAL donne pouvoir à Nadège MARETTE.

Le secrétariat a été assuré par : HÉRON Carole.

Rapporteur : Madame Carole HÉRON

➲ L'Adjointe au Maire informe l'assemblée :

Les tarifs de l'école municipale de musique n'ont pas évolué depuis 2023/2024. Afin de refléter une partie de l'évolution des couts salariaux, il est proposé d'augmenter les tarifs à hauteur de 2%, comme détaillés ci-dessous, avec une application au 1er septembre 2026 :

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL0620260615A-DE

ema ESPACE DES MÉDIAS ET DES ARTS

TARIFS 2026/2027

LANGUIDIC

*La tarification est indiquée par trimestre (**en gras**) et par mois (entre parenthèses)*

FORMATION DISPENSEE	LANGUIDIC (en euros)	Extérieur (en euros)
Cursus d'apprentissage global *Cours instrument + Formation Musicale + pratique collective*		
➢ 1er cycle 2ème élève à partir du 3ème élève	**145.50** (48.50/m) **129.90** (43.30/m) **123.60** (41.20/m)	434.70 (144.90/m)
➢ 2ème cycle 2ème élève à partir du 3ème élève	**172.20** (57.40/m) **162.60** (54.20/m) **156.00** (52.00/m)	
Cours collectifs		
• Jardin Musical I (1 an) • Jardin Musical 2 (2 ans)	**34.80** (11.60/m)	**65.10** (21.70/m)
• Récréation Musicale (MS) • Eveil 1 (GS) • Eveil 2 (CP) • Atelier Découverte (à partir du CE1) • Instruments traditionnels (20 minutes)	69.90 (23.30/m)	132.90(44.30/m)
Pratiques collectives • Chorales et Choeurs • Bagadig - bagad • Orchestres • Musique de Chambre Adulte • Atelier Improvisation • Formation Musicale • Atelier de musique traditionnelle • Ensemble Bombardes &Co • Ensemble Decibel Pipe Band • Ensemble de guitares	**36** (12/m)	**48** (16/m)
2ème instrument ➢ 1er cycle ➢ 2ème cycle	**139.80**(46.60/m) **172.20** (57.40/m)	438.90 (146.30/m)
Location instrument *	**25.50**	

Toute réinscription consiste en un engagement annuel.

** Chaque location est proposée sous condition de disponibilité. Une révision de l'instrument doit être effectuée au mois de juin de chaque année, à la charge du locataire. Seuls les élèves inscrits en cursus d'apprentissage global peuvent y avoir accès.*

Par ailleurs, il est proposé que les tarifs communaux soient appliqués aux agents de la ville et du CCAS qui ne résident pas sur la Commune, ainsi qu'à leurs enfants.

Concernant les tarifs actuels de la médiathèque, distinction est faite entre habitants de Languidic, pour lesquels une gratuité est appliquée, et les usagers extérieurs pour lesquels une tarification est appliquée : 15€ pour une adhésion individuelle ou 30€ par famille.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL0620260615A-DE

Il existe également des tarifs pour des adhésions à la semaine ou pour des périodes de 3 mois pour les personnes de passage sur la commune.
Ces tarifs extérieurs engendrent des frais de gestion pour une recette très faible (780€ en 2025), et ne représentent que 2.95% des inscrits.

Dans un souci d'ouverture des équipements culturels de la ville et au regard du caractère non significatif de ces recettes, il est proposé d'appliquer une politique générale de gratuité de la médiathèque en supprimant ces tarifs, à compter du 1er juillet 2026.

➲ L'Adjointe au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal de valider les évolutions de tarifs comme indiqué ci-dessus.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;
Vu l'avis de la commission Culture – Communication – Numérique - Patrimoine en date du 28 mai 2026 ;

➲ **APPROUVE** la hausse de 2% des tarifs de l'école municipale de musique pour la saison 2026/2027 comme détaillés ci-dessus.

➲ **APPROUVE** l'application du tarif communal aux agents de la ville et du CCAS ne résidant pas sur la commune, ainsi qu'à leurs enfants.

➲ **APPROUVE** la suppression des tarifs extérieurs de la médiathèque à compter du 1er juillet 2026.

ADOPTÉ : à 26 voix pour et 3 contre.

PJ : Fiche tarifs médiathèque

Fait à Languidic, le 18 juin 2026

La secrétaire de séance,

Carole HÉRON

Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3. Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication